

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

Etaient Présents: Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Miguel LOYARTE, Maud PERREUL, André LUCAS, Aurélie LEGROS, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Pierre Henri GASDON, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Jean Yves GARDAN pouvoir à Gérard BEAUGENDRE Marie Paule GILLOUARD, pouvoir à Jean Luc DUVEL Michèle PAQUET, pouvoir à Claudie BENARD

> PRÉSENTS : 16 POUVOIRS : 3 VOTANTS : 19

Secrétaire de séance: Claudie BENARD

Jean Luc DUVEL annonce la démission de Francoise MARTIN par courrier recu le 8 juillet. Isabelle HAVARD qui suivait dans l'ordre du tableau a refusé de siéger au Conseil Municipal. C'est Christian COSTA qui est donc le nouveau conseiller municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée une question complémentaire :

- Approbation du règlement intérieur de la salle des sports

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 JUILLET 2022

Christine FERARD souhaite que soit réalisée la correction suivante : Au point 3 Finances - Les dépenses seront retirées de l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté en 2023 et non cette année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal du 07 Juillet 2022 avec cette correction.

2- CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Nouvelle désignation d'un membre du CCAS

Jean Luc DUVEL explique que suite à la démission de Françoise MARTIN, il convient de nommer un nouveau membre, représentant du conseil municipal, au sein du CCAS. En principe, c'est à un membre de la minorité de siéger mais aucun ne le souhaite. Fabienne GUILLOIS propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Fabienne GUILLOIS comme nouvelle membre déléguée du conseil municipal. Les élus du conseil municipal seront donc : Marie Paule GILLOUARD Claudie BENARD, Aurélie LEGROS, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, et Fabienne GUILLOIS.

2.2 Nouvelle désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Jean Luc DUVEL explique que suite à la démission de Françoise MARTIN, il convient de nommer un nouveau membre de la commission de contrôle de la liste électorale. En droit, c'est à un membre de la minorité de siéger. Pierre Henri GASDON propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Pierre Henri GASDON comme nouveau membre de la commission de contrôle de la liste électorale. Les élus du conseil municipal seront donc : Suzanne DOURDAIN, André LUCAS, Maud PERREUL, Jean Yves TALIGOT, Pierre Henri GASDON.

2.3 Approbation de la mise à jour des commissions

Jean Luc DUVEL explique que suite à la démission de Françoise MARTIN, il convient de nommer des membres au sein de chaque commission ou elle était présente.

Christian COSTA remplace Françoise MARTIN dans les commissions suivantes :

- Urbanisme centre Bourg
- Finances
- Batiments communaux
- Groupe de travail « CEP »

Jean Yves TALIGOT propose aussi de céder sa place en commission voirie à Christian COSTA qui accepte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à jour des commissions :

Commissions Communales		
Commissions	Responsable	Membres
Urbanisme – Centre bourg	Jean-Luc DUVEL	Gérard BEAUGENDRE Christine FERARD Jean Yves GARDAN Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL Michèle PAQUET
		Christian COSTA Jean Yves TALIGOT

Communication	Bernard JACQUES	Yohann CHANTREL
Communication	Del Hail d' (TACQUES	Arnaud VOISINNE Claudie BENARD Christine FERARD Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL Miguel LOYARTE Pierre Henri GASDON
Lotissement et ZA (Etudes) Lotissement et ZA (travaux)	Jean-Luc DUVEL	Gérard BEAUGENDRE Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL Michèle PAQUET Pierre Henri GASDON Jean Yves TALIGOT
Finances	Christine FERARD	Gérard BEAUGENDRE Jean-Yves GARDAN Claudie BENARD Bernard JACQUES Arnaud VOISINNE Marie Paule GILLOUARD Aurélie LEGROS Christian COSTA
Education/ restauration scolaire	Claudie BENARD	Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL Gérard BEAUGENDRE Arnaud VOISINNE Pierre Henri GASDON
Voirie - Assainissement- Environnement	Gérard BEAUGENDRE	Jean-Yves GARDAN Michèle PAQUET André LUCAS Suzanne DOURDAIN Arnaud VOISINNE Christian COSTA Pierre Henri GASDON
Bâtiments communaux	Jean-Yves GARDAN	Gérard BEAUGENDRE Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL Michèle PAQUET Arnaud VOISINNE Christian COSTA
Développement économique »	Jean Luc DUVEL	Pierre Henri GASDON Claudie BENARD Arnaud VOISINNE Fabienne GUILLOIS Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL
Gestion du cimetière	Jean-Yves GARDAN	André LUCAS Suzanne DOURDAIN Jean Yves TALIGOT

Associations - Sports	Bernard JACQUES	Yohann CHANTREL	
393,13		Miguel LOYARTE	
		Claudie BENARD	
		Arnaud VOISINNE	
		André LUCAS	
		Marie Paule GILLOUARD	
		Pierre Henri GASDON	
Culture-jeunesse	Claudie BENARD	Fabienne GUILLOIS	
	Bernard JACQUES et	Maud PERREUL	
	Christine FERARD	Arnaud VOISINNE	
		Aurélie LEGROS	
		Marie Paule GILLOUARD	
Affaires Sociales	Maria Davis	Pierre Henri GASDON	
ATTAIRES SOCIAIES	Marie-Paule	Claudie BENARD	
	GILLOUARD	Aurélie LEGROS Fabienne GUILLOIS	
		Maud PERREUL	
		Arnaud VOISINNE	
Tourisme - Camping - Etang	Jean Luc DUVEL	Suzanne DOURDAIN	
Tourisme camping crang	Vedit Ede DOVEE	Yohann CHANTREL	
		Claudie BENARD	
		Arnaud VOISINNE	
Groupe de travail "CEP"	Jean-Yves GARDAN	Miguel LOYARTE	
*		Gérard BEAUGENDRE	
		Yohann CHANTREL	
		Christian COSTA	
4		Bernard JACQUES	
Groupe de travail "illuminations"	Jean-Yves GARDAN	Fabienne GUILLOIS	
		Michèle PAQUET	
		Miguel LOYARTE	
		Pierre Henri GASDON	
Groupe de travail "PCS"	Marie-Paule	Christine FERARD	
Plan Communal de Sauvegarde	GILLOUARD	Aurélie LEGROS	
		Claudie BENARD	
		Bernard JACQUES Arnaud VOISINNE	
Commission Contrôle liste			
Commission Contrôle liste électorale		Suzanne DOURDAIN André LUCAS	
		Maud PERREUL	
		Jean Yves TALIGOT	
		Pierre Henri GASDON	
		TIGHT OAGOON	

Jean Luc DUVEL, Maire, est membre de droit dans toutes les commissions

3- ADMINISTRATION

3.1 <u>Approbation de l'avenant portant adhésion d'un nouveau membre à la convention constitutive</u> d'un groupement de commandes avec Vitré Co

Christine FERARD explique que le code de la commande publique, dans son article L2113-6, offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans ce cadre, la délibération 2018_038 du conseil d'agglomération du 9 mars 2018 a permis la création d'un groupement de commandes permanent en vue de la passation de marchés relatifs aux services de téléphonie, fixe, mobile ou autre technologie à venir, internet et services connexes.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive.

La convention identifie Vitré Communauté comme le coordonnateur de ce groupement.

Les membres actuels du groupement sont : Vitré Communauté, Commune de Vitré, CCAS de Vitré, SMICTOM, Commune de Châteaubourg, Commune d'Argentré du Plessis, Commune de Le Pertre, Commune de Mondevert, Commune de Brielles, Commune de Taillis, Commune de Châtillon en Vendelais, Commune de Cornillé, Commune de Gennes sur Seiche, Commune de Saint Germain du Pinel, Commune de Domalain, Commune de Domagné, Commune de St-Jean-sur-Vilaine, Commune de Balazé, Commune d'Etrelles, Commune de La Selle-Guerchaise, Commune de Bréal-sous-Vitré, Commune de Val d'Izé, Commune de Rannée, Commune de Princé, Commune de Moussé, Commune de Landavran, Commune de Montreuil des Landes, Commune de Montautour, Commune de Moulins.

Le marché de téléphonie, passé dans le cadre de ce groupement, prendra fin au 31 décembre 2022, et Vitré Communauté prépare actuellement le renouvellement de ce marché à effet du 1^{er} janvier 2023

La commune de Chatillon en Vendelais faisant partie du service commun informatique, il apparaît pertinent de regrouper ses achats de téléphonie fixe, mobile, internet et service connexe avec Vitré Communauté dans le cadre du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- D'accepter les termes de la convention de groupement de commandes jointe en annexe
- De valider l'adhésion de la commune de Chatillon en Vendelais au groupement de commandes
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant d'adhésion à la convention de groupement de commandes afin de prendre part au futur marché de téléphonie, internet et services connexes, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023

3.2 RGPD - approbation de la Charte informatique

Christine FERARD rappelle qu'un travail important a été mené en lien avec le CDG 35 afin d'adapter nos pratiques au règlement général de protection des données. Une charte informatique ci jointe est proposée dans le cadre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la charte informatique ci jointe.

4- PERSONNEL

4.1 Modalités de mise en oeuvre du télétravail

Christine FERARD explique que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière ou ponctuelle en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail est un mode d'organisation dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie au travail en permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : limiter les temps de trajets, améliorer les capacités de concentration, améliorer le confort de travail dans certaines situations (problème de santé, handicap, grossesse...).

Le télétravail est organisé au domicile de l'agent et s'applique aux fonctionnaires et aux agents contractuels.

Beaucoup d'agents ont déjà pu de manière dérogatoire l'expérimenter durant le confinement. C'est une modalité de travail appréciée des agents qui ont pu l'expérimenter : le secrétaire général, la responsable de la médiathèque, ou l'animatrice du RPE. La liste des fonctions éligibles est déterminée au regard de la nature de l'activité exercée et des nécessités de service, certaines fonctions étant par nature incompatibles avec le télétravail pour le bon fonctionnement du service. La liste des postes éligibles dans la collectivité est fixée comme suit :

- Secrétaire général(e),
- Adjoint administratif sauf les missions nécessitant une présence physique pour l'accueil des usagers
- Animatrice Relais Petite Enfance
- Adjoint du patrimoine (culture et communication)
- Coordination du restaurant scolaire

La liste présentée ci-dessus est exhaustive, toute modification de la liste devant faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Vous trouverez ci-joint la charte de télétravail proposée, qui a été soumise pour avis au comité technique du CDG 35. Celui-ci s'est prononcé le lundi 12 septembre. A l'heure du conseil municipal, nous n'avions pas de retour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la charte de télétravail ci jointe.

4.2 <u>Approbation de la modification du règlement intérieur du personnel communal</u>

Christine FERARD rappelle que le règlement intérieur du personnel communal est applicable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé de le modifier sur deux points :

- Intégration des dispositions sur le télétravail (article 5)
- Modification des horaires en cas d'avertissement du Plan Nationale Canicule niveau 2 (pics de chaleur et épisodes persistants de chaleur) niveaux 3 et 4 (canicule carte de vigilance orange et rouge) et en cas d'arrêté sécheresse pris par l'autorité préfectorale.

Le cycle de travail du service technique sera modifié et réduit à 7h. Les horaires seront de 6h00 à 13h00 (article 42)

Le comité technique a été saisi pour avis. Celui-ci s'est prononcé le lundi 12 septembre. A l'heure du conseil municipal, nous n'avions pas de retour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du règlement intérieur du personnel communal

4.3 Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Christine FERARD explique que plusieurs modifications de postes sont prévues :

Service Technique						
Grade	Missions	Durée hebdo du poste el centième (délib. et rém.)	Agent	SUPPRESSION MODIFICATION OU CREATION DU POSTE	MOTIF	DATE EFFE
Agent Maitrise Principal	Responsable des services techniques	28,00	Gilles BOURGEAIS	SUPPRESSION	RETRAITE POUR INAPTITUDE JUIN 2022	ler octobre
Adjoint technique territorial	Agent espaces verts voirie	35,00	Sébastien MARIE	CREATION	REGULARISATION	ler octobre
Service Ecole						
Grade	Missions	Durée hebdo du poste er centième (délib. et rém.)	Agent	SUPPRESSION MODIFICATION OU CREATION DU POSTE	MOTIF	DATE EFFET
Adjoint technique principal 2eme classe	Agent faisant fonction d'ATSEM	28	Marylene BOSSE DUFOUIL	MODIFICATION - 29,5/35eme	REGULARISATION HEURES	1ER occtobre
Adjoint technique principal Iere classe	Agent faisant fonction d'ATSEM	30,50	Denise ROINSON	SUPPRESSION	RETRAITE IER NOVEMBRE	1ER novembre
Adjoint technique territorial	Agent faisant fonction d'ATSEM	25,00	Patricia FRIDI	CREATION	NECESSITE	IER octobre
Service Batiment						
Grade	Missions	Durée hebdo du poste en centième (délib. et rém.)	Agent	SUPPRESSION MODIFICATION OU CREATION DU POSTE	MOTIF	DATE EFFET
Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des batiments et de surveillance des enfants au restaurant scolaire	14,00		MODIFICATION - 17,5/35eme	AJOUT NVEAUX BAT : MILLE CLUB et WC ETANG	ler octobre
idjoint technique territorial	Agent d'entretien des batiments et de surveillance des enfants au restaurant scolaire	17,50	Julie HAMARD	MODIFICATION - 20/35eme	REGULARISARION HC et NOUVEAUX BAT: CLASSE 12 et SANITAIRE	ler octobre
djoint technique territorial	Agent d'entretien des batiments et de surveillance des enfants au restaurant scolaire	10,00	Claudia VAILLANT	MODIFICATION - 12/35eme	REGULARISARION Heures complémentaires	ler octobre
Service Restaurant scolaire						
				SUPPRESSION		
Grade	Missions	Durée hebdo du poste en centième (délib. et rém.)	Agent	MODIFICATION OU CREATION DU POSTE	MOTIF	DATE EFFET
djoint Technique Principal Ière Classe	Responsable restaurant scalaire	28,00	Christine ROSSARD	SUPPRESSION	RETRAITE 31 JUILLET 2021	ler octobre
djoint technique territorial	Responsable restaurant scolaire et coordonnateur	17,50	Valérian ACHABOUB	MODIFICATION - 26/35eme	RESPONSABLE RESTO + COORDONNATION + MENAGE SALLE 10 ECOLE	ler octobre
service Administratif						
Grade	Missions	Durée hebdo du poste en centième (délib. et rém.)	Agent	SUPPRESSION MODIFICATION OU CREATION DU POSTE	MOTIF	DATE EFFET
djoint administratif principal Zeme classe	Agent d'accueil et secrétaire		Pauline MESSE	SUPRRESSION	AVANCEMENT GRADE	ler octobre
djoint administratif principal 1ere classe	Agent d'accueil et secrétaire	32,00	Pauline MESSE	CREATION	AVANCEMENT GRADE	ler octobre

Le comité technique a été saisi et se prononcera sur ces créations, suppressions et modifications de poste. Celui-ci s'est prononcé le lundi 12 septembre de manière différente pour chaque poste. A l'heure du conseil municipal, nous n'avions pas de retour.

Christine FERARD présente également le tableau de mise à jour du tableau des emplois et des effectifs en résultant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Pour le service technique :

- d'approuver la suppression du poste d'agent de maitrise principal à 28/35eme à compter du $1^{\rm er}$ octobre
- d'approuver la création du poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre

Pour le service école :

- d'approuver la modification du poste d'adjoint technique principal 2eme classe en passant de 28 à 29,5/35eme à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la suppression du poste d'adjoint technique principal 1ere classe à 30,5/35eme à compter du 1^{er} novembre
- d'approuver la création du poste d'adjoint technique territorial à 25/35emeà compter du 1^{er} octobre

Pour le service Bâtiments :

- d'approuver la modification du poste d'adjoint technique territorial en passant de 14 à 17,5/35eme à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la modification du poste d'adjoint technique territorial en passant de 17,5 à 20/35eme à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la modification du poste d'adjoint technique territorial en passant de 10 à 12/35eme à compter du 1^{er} octobre

Pour le service Restaurant scolaire :

- d'approuver la suppression du poste d'adjoint technique principal 1 ere classe à 28/35 eme à compter du $1^{\rm er}$ octobre
- d'approuver la création du poste d'adjoint technique territorial en passant de 17.5 à 26/35eme à compter du $1^{\rm er}$ octobre

Pour le service Administratif :

- d'approuver la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à 32/35eme à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la création du poste d'adjoint administratif principal 1ere classe à 32/35eme à compter du 1^{er} octobre
- d'approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs ci-joint en annexe.

5 - <u>ECOLE</u>

Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré

Claudie BENARD explique que la Ville de Vitré a transmis une demande de participation aux frais de fonctionnement d'élèves de la commune scolarisés sur Vitré. Il s'agit de deux enfants en élémentaire dont l'une est en CM2 et l'autre en classe bilingue breton (obligation de prise en charge financière par la commune).

Le cout par élève 2021 est de 488 euros pour un élémentaire et de 733 euros (après déduction des frais de personnel) soit 976 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré pour un montant de 976 euros et d'autoriser le Maire à signer la convention de participation.

6 - RESTAURANT SCOLAIRE

Approbation de l'avant projet définitif de rénovation thermique du restaurant scolaire, du plan de financement prévisionnel et de demande de subvention au Département et à l'Etat

Claudie BENARD détaille l'avant projet définitif de rénovation thermique du restaurant scolaire. Celui-ci a été présenté en commission bâtiment et à la commission école restaurant scolaire qui ont donné un avis favorable.

L'estimation financière prévisionnelle du projet serait de 110 840 euros en comprenant les frais de maitrise d'œuvre. Le plan de financement est détaillé avec un autofinancement de la commune de 40% soit 44 336 euros. La commune sollicitera plusieurs subventions (20% pour la DETR - ETAT, 20% DSIL -ETAT, 20% Fonds de soutien du Département). Ce projet figure dans les actions éligibles au programme petites villes de demain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avant projet définitif de rénovation thermique du restaurant scolaire comprenant ses volets techniques et financiers
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ainsi que la sollicitation des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR et de la DSIL) et du Département

7 - MAISON DE SANTE

Approbation de l'avenant n°1 au lot 4 - Couverture Ardoises

Jean Luc DUVEL rappelle que le lot Couverture Ardoises a été attribué à la société OGER pour un montant de 45 128.15 € HT.

L'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- Non réalisation de chien assis inversé remplacé par une grille : - 1 420 € HT

Montant du marché initial : 45 128.15 € HT Montant de l'avenant n° 1 : - 1420 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 43 708,15 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- valider l'avenant n°1 au lot Couverture Ardoises
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

8 - FONCIER

Approbation du projet d'échange de terrain aux consorts KERDIVEL et partage des frais de notaire

Jean Luc DUVEL présente le projet d'échange de terrain avec les consorts KERDIVEL :

- Parcelle G988
- Parcelle G989

Les frais notariaux s'élèvent à 800 euros. Il est convenu de partager les frais de notaire à 50/50.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- Approuver Le projet d'acte notarial entérinant l'échange de terrain avec les consorts KERDIVEL ;
- Partager les frais de notaire à 50/50

9 - SPORT

9-1 Approbation de la convention d'animation sportive directe Basket

Bernard JACQUES explique que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du Basket à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 31 aout 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de Basket qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver la convention d'animation sportive pour la pratique du basket pour l'année 2022/2023
- autoriser le Maire à la signer

9-2 Approbation de la convention d'animation sportive directe Football

Bernard JACQUES explique que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du football à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 31 aout 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de football qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver la convention d'animation sportive pour la pratique du football pour l'année 2022/2023
- autoriser le Maire à la signer

10 - QUESTION COMPLEMENTAIRE

Approbation du règlement intérieur de la salle des sports

Bernard JACQUES explique que le règlement intérieur de la salle des sports a été mis à jour. Bernard JACQUES demandera aux associations, aux écoles de l'appliquer afin de maintenir le sol et la salle à nettoyer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau règlement intérieur de la salle des sports

11- INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

- ♥ Personnel:
- Signature d'un contrat à durée déterminée avec Julie HAMARD (contrat à 17h30) entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 aout 2023
- Départ en retraite de Mme Cécile GARDAN au 1er novembre
- Départ en retraite de Mme Denise ROINSON au 1er novembre
- Marchés:
- Signature d'un devis pour la fourniture de panneaux sandwichs pour le nettoyage des norvégiennes au restaurant scolaire pour un montant de 3051.50 euros TTC avec le prestataire MAINE AGRO TECH
- ♥ Urbanisme:
- Décision de non préemption par la commune en date du 6 juillet à la ZA PIMOTIERE Acquéreurs : SCI LA PIMOTIERE-Aurélien OGER

Christine FERARD informe les élus que le recensement des habitants va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023. La commune lance un appel à candidature d'agents recenseurs jusqu'au 30 novembre 2022.

Christine FERARD explique que la direction générale des finances publiques organise en lien avec France Service une permanence téléphonique les mardi 25 octobre, 15 novembre et 13 décembre.

12 - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h22

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 19 Septembre 2022

La secrétaire de séance, Claudie BENARD Le Maire, Jean-Luc DUVEL

1 Charles and the second secon

